

Référence : BIM-FP 21-028

Destinataires :

Responsables de l'évaluation ou de GeXamine
Responsables de BIM-FP dans les organismes scolaires
Services aux entreprises
Conseillers pédagogiques
Direction des services éducatifs

Merci de faire suivre ce message aux personnes concernées.

Objet : Accès aux épreuves pour les programmes menant à l'AEP

Par souci de centraliser, dans un même lieu de dépôt, les épreuves locales aux fins de la sanction et d'assurer les mêmes procédures de confidentialité que celles reliées aux épreuves des programmes menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP), la Fédération des centres de services scolaires (FCSSQ) et l'équipe BIM ont convenu de rendre accessibles, dans GeXamine, les épreuves des programmes menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- AEP 4218 – Conduite d'autobus
- AEP 4239 – Sécurité privée – Gardiennage
- AEP 4249 – Entretien et service automobile
- AEP 4250 – Soudage semi-automatique GMAW et FCAW
- AEP 4251 – Réglage-opération de presses-plieres en tôlerie de précision
- AEP 4252 – Préparation de matériaux métalliques
- AEP 4253 – Transformation des bois
- AEP 4254 – Boucherie industrielle
- AEP 4255 – Opération d'équipements en transformation alimentaire
- AEP 4256 – Travaux agricoles

Ces épreuves ont été élaborées par les centres de services scolaires, en collaboration avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec, le tout, à partir des tableaux de spécifications pour l'évaluation qui ont été réalisés par l'équipe BIM.

Ces dernières seront téléversées telles que reçues, sans modification, dans GeXamine. Ces épreuves seront rendues accessibles au fur et à mesure qu'elles seront reçues, et ce, dès le retour des Fêtes.

Les bonnes pratiques liées à l'utilisation et à la confidentialité de ces épreuves sont les mêmes que pour l'ensemble de celles se trouvant déjà dans GeXamine. Dans ce sens, il est recommandé de limiter le nombre de personnes ayant accès à GeXamine, au sein d'un centre de services aux entreprises, à une ou deux, et de n'octroyer les accès qu'aux épreuves des programmes menant à une attestation d'études professionnelles. Un communiqué présentant ces bonnes pratiques est envoyé annuellement, d'ailleurs, celui-ci est disponible sur le [site Web BIM](#).

Dans le but de permettre à la personne-ressource dédiée aux services aux entreprises de votre organisme scolaire d'accéder aux épreuves, le responsable GeXamine de l'organisme doit créer un nouvel utilisateur, puis lui donner accès aux programmes menant à une attestation d'études professionnelles.

Notez que des mises à jour régulières de GeXamine seront nécessaires, permettant ainsi de recueillir l'ajout de tout nouveau contenu d'épreuve. De façon à être tenu informés de ces ajouts dans la banque, nous vous invitons à vous inscrire dans la liste des nouveautés mensuelles prévue sur ce même [site Web](#).

Si toute autre information additionnelle était jugée nécessaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez recevoir nos plus sincères salutations.

L'équipe BIM-FP
bim@grics.ca